

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 18 JUIN 2026

La séance est ouverte à 18 heures 00 à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Madame la Maire.- Bonsoir à toutes et tous, je vous invite à prendre place pour que nous puissions démarrer notre séance de Conseil d'arrondissements, et j'invite Espérance Laggiard à faire l'appel.

(Madame Espérance LAGGIARD procède à l'appel)

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Madame la Maire.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissements qui s'est tenu le 27 avril dernier. Vous avez été destinataire du procès-verbal in extenso. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous avons ce soir un Conseil d'arrondissements relativement dense avec l'examen de 37 rapports. Nous allons commencer par 33 rapports qui émanent de la Mairie centrale. À la suite de ces rapports, nous examinerons quatre délibérations présentées par notre Mairie de secteur, dont le compte financier unique. C'est évidemment un document majeur puisqu'il retrace l'exécution budgétaire de notre Collectivité. Il va nous permettre de rendre compte en toute transparence de la gestion des moyens qui nous sont confiés au service des habitantes et des habitants de nos arrondissements.

Je voudrais quand même, avant d'ouvrir vraiment la séance, féliciter toutes les équipes de la Mairie de secteur qui ont préparé cette séance. Cela a été particulièrement dense.

Avant d'entrer dans nos débats, je voudrais, conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, rappeler qu'une délibération qui a été prise par un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, est illégale. En conséquence, si un certain nombre de conseillers d'arrondissements ne prennent pas part au vote sur tout ou partie d'un rapport, le détail de ces départs devra évidemment être précisé pour qu'il puisse être mentionné au procès-verbal in extenso de la séance.

2 - EXAMENS ET RAPPORTS

Rapport 2026-557-DGATL-DML/001

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL SUD - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Commissaire rapporteur : Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Je vous propose sans plus attendre de passer à l'examen du premier rapport. Il s'agit d'un rapport qui nous parle de la dépollution du littoral sud, avec une augmentation de l'autorisation de programme dédiée à ce projet ambitieux et nécessaire, qui nous permet de prendre soin de nos espaces publics littoraux. C'est un chantier qui était attendu depuis une quinzaine d'années, qui a pu démarrer l'année dernière avec une première tranche et qui va continuer à partir de septembre prochain avec une deuxième tranche. Ce qu'il s'agit d'adopter aujourd'hui, c'est une augmentation du programme, liée à des surcoûts proposés par les cahiers des charges qui ont évolué, et également par des augmentations du dispositif, notamment sur le contrôle de la qualité. Avez-vous des interventions ou des questions sur ce rapport ? Je le mets au vote. Qui vote contre ? adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 2026-673-DGAJSDLSVAEC/022

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL, VIE ASSOCIATIVE, ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors, ou organisant des fêtes de quartier, 1^{ère} répartition 2026 - approbation de la convention de partenariat avec l'Hôpital Saint-Joseph pour l'organisation d'ateliers de « prévention du risque de chutes » dans les clubs d'animations.

Commissaire rapporteur : Micheline ABOURS

Madame la Maire.- Pour le rapport suivant, je vais appeler, si vous m'en excusez, le rapport numéro 22 présenté par Madame Abours. Elle est là et elle pourra en parler.

Mme Micheline ABOURS.- Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Madame la Maire, chères et chers collègues, chères et chers habitants du secteur et d'ailleurs. Le rapport numéro 22 concerne l'attribution de subventions dans le cadre de la première répartition de 2026. Tout d'abord à des associations œuvrant en faveur des seniors, pour un montant de 33 600 euros. Ensuite, à des associations organisant des fêtes de quartier, concourant ainsi à favoriser le vivre-ensemble, la mixité et l'inter-générationnalité, pour un montant de 112 000 euros. Ainsi que l'approbation d'une convention de partenariat avec l'Hôpital Saint-Joseph pour l'organisation d'ateliers de prévention du risque de chute dans les clubs d'animation. Il y a eu, au moment de la Commission hier soir, une question sur cette convention

justement. En réalité, le contenu de la convention est pratiquement ce qui est marqué dans le rapport. Donc, vous l'avez sous les yeux. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?
Monsieur Ben Hamou.

M. Samuel BEN HAMOU.- Madame la Maire, mes chers collègues, ce rapport a une particularité que je ne résiste pas à signaler, et qui, j'espère, apportera une note de légèreté à notre soirée. Ce rapport marie dans une même délibération trois objets, dont le lien de parenté est pour le moins inattendu : les subventions des clubs seniors, les subventions aux comités des fêtes de quartier et une convention médicale avec l'Hôpital Saint-Joseph. En un mot, « la boum et la béquille ». C'est, permettez-moi l'expression, « le mariage de la carpe et du lapin ». Je note d'ailleurs, avec un plaisir non dissimulé, que ce soir, c'est le seul mariage auquel je sois convié, puisque, Madame la Maire, vous n'avez pas jugé utile, jusque-là, de me déléguer le pouvoir d'en célébrer d'autres. Et bien soit, pour une fois dans ma vie d'élu, je suis sincèrement heureux de n'avoir pas à officier. Cependant, ce mariage-là, je le bénis volontiers, sans monter à l'autel.

Cela dit, si l'emballage de ce rapport est pour le moins composite, son contenu recèle quelque chose qui nous réjouit sincèrement, et sans ironie cette fois. La convention avec l'hôpital Saint-Joseph, un établissement de référence implanté dans notre 8e arrondissement, au 26 boulevard de Louvain, pour déployer dans les clubs seniors des ateliers de prévention du risque de chute. Cette initiative est concrète, utile et profondément ancrée dans notre territoire. Une chute chez une personne âgée qui vit seule, c'est souvent le début d'une spirale irréversible. Je ne le sais hélas que trop depuis récemment. Mettre une équipe mobile de gériatrie au service des clubs de proximité, c'est précisément le type d'action de terrain que nous appelons de tous nos vœux. Nous la saluons.

Deux demandes avant de conclure, cependant. La première : combien de clubs seniors des 6e et 8e arrondissements bénéficieront concrètement de ces ateliers et de leur déploiement ? Et la seconde : la convention, vous indiquez que le rapport en fait état, mais elle n'a toujours pas été jointe. Nous voterons, je vous rassure, pour, à défaut de pouvoir dire, comme je l'aurais volontiers fait en d'autres temps : « Je vous déclare unis pour le meilleur et pour le pire. »

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Ben Hamou, pour votre prise de parole et je note vos encouragements à l'encontre de nos actions sociales vis-à-vis de nos seniors. Je vais donc retenir votre vote favorable. On est bons sur ce rapport ? Je le passe au vote. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 2026-528-DGA2M-DF/002

DGA MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société VILOGIA - JEAN ROQUES/SPLA-IN - Acquisition et amélioration des logements sociaux dans le 6^{ème} arrondissement.

Commissaire rapporteur : Éric MERY

Madame la Maire.- Le rapport suivant, Monsieur Mery s'il vous plaît, pour le rapport numéro 2.

M. Éric MÉRY.- Le rapport numéro 2 est une garantie d'emprunt accordée à la société Vilogia qui va acquérir et améliorer ses logements sociaux dans notre secteur. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Des questions sur ce rapport ? Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci, Monsieur Méry. Le rapport suivant, le numéro 3.

Rapport 2026-617-DGAVD-DFI/003

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 6^{ème} arrondissement - Dispositif « Habiter Marseille : le logement » : cession de l'immeuble sis 33 rue Montgrand à Unicil, lauréat de l'appel à projets.

Commissaire rapporteur : Éric MÉRY

M. Éric MÉRY.- Le rapport suivant s'inscrit dans le cadre du programme « Habiter Marseille : le logement » qui a été développé par la Ville de Marseille. C'est un bien à l'origine à destination de bureaux qui n'était plus utilisé par la Ville de Marseille, et qui est donc cédé à Unicil dans le cadre d'un appel à projets, pour être transformé en logements et créer une zone de 21 logements sociaux.

Madame la Maire.- Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Mme Lugdivine PONZIO.- Bonsoir. Bonsoir Madame la Maire, mes chers collègues. Je serai très directe ce soir. La Ville nous propose de céder un immeuble du 6^{ème} arrondissement pour 1 million d'euros. Or, les services fiscaux l'ont estimé à 3 070 000 euros. Nous votons donc sur une cession à 32 % seulement de sa valeur officielle, soit moins d'un tiers. Dans ma pratique professionnelle, quand un bien part à moins d'un tiers de son prix, il y a deux explications possibles : soit des vices cachés, soit un manque de transparence. Le rapport nous assure que le bien est sain et que ce sont les contraintes sociales et les travaux qui justifient l'écart. Ok. Alors, démontrons-le. Sur les deux premières justifications, le logement social et les travaux de réhabilitation, rien à dire, ce sont des contraintes réelles.

Mais la troisième, la cession gratuite par Unicil des droits de changement d'usage, est d'un autre ordre. Ces droits ont une valeur marchande précise. Ont-ils été estimés indépendamment ? Impossible de le savoir, car l'avis de France Domaine sur le projet d'acte de vendre, pourtant annoncé comme annexé, ne nous a pas été transmis. Nous délibérons donc sur un écart de plus de 2 millions d'euros ; sans toutes les pièces qui permettraient d'en juger.

J'ajouterais avec une certaine ironie que cet immeuble abritait jusqu'en juillet 2025 la Trésorerie des impôts. L'administration, chargée de faire payer à chacun sa juste part, se voit aujourd'hui hébergée dans un bien que la Ville cède à 32 % des estimations de ces mêmes services fiscaux.

Enfin, ce rapport avait déjà été retiré le 27 avril dernier. Il revient ce soir sans la moindre modification et sans réponse aux questions soulevées, comme si laisser passer quelques semaines suffisait à les dissoudre. Notre groupe votera donc évidemment contre. Non pas par opposition au logement social, non pas par hostilité à Unicil, mais parce qu'un Conseil qui approuve une telle cession sans annexes et sans évaluation indépendante n'exerce pas son contrôle. Nous ne sommes pas là pour signer des chèques en blanc ce soir. Ce soir, les conditions de ce contrôle ne sont pas réunies.

Madame la Maire. - Merci beaucoup. Monsieur Méry, peut-être un éclairage du Conseil d'arrondissements sur la stratégie foncière de la Ville, et sur ce dossier en particulier.

M. Éric MÉRY. - Tout à fait. A moins de faire preuve d'ironie, c'est bizarre que vous votiez contre des questions d'optimisation du patrimoine municipal et d'optimisation financière. C'est un peu ironique parce qu'effectivement, ces biens sont vendus dans un souci, au contraire, d'optimisation financière de la Ville de Marseille. Quand nous sommes arrivés, nous nous sommes rendu compte que les différents services de la Ville de Marseille étaient abrités sur à peu près une quarantaine, une cinquantaine de sites différents, éclatés sur toute la ville, et ne permettaient pas d'exercer de manière complètement optimale leurs fonctions. On a décidé de créer un schéma directeur immobilier afin de regrouper l'ensemble des services de la Ville sur une dizaine de sites maximum. Ce qui entraîne effectivement la libération des sites anciens, comme celui d'aujourd'hui, qui ne sont plus adaptés à l'activité de bureau parce qu'ils coûtent cher, parce qu'au niveau de la dépense d'énergie, ils ne sont plus d'actualité et coûteraient en plus très cher à réhabiliter.

Pour ne pas peser sur les finances de la Ville, on a décidé de les céder. Pour être transparent, parce que vous signalez le manque de transparence, mais c'est complètement bizarre, parce qu'il est possible pour la Ville de Marseille de céder ces immeubles de gré à gré avec l'opérateur qu'on souhaite, au prix qu'on souhaite, et sans autres conditions. Mais ce n'est pas ce

qu'on a souhaité faire. On a souhaité les céder dans le cadre d'appels à projets, pour obtenir non pas le meilleur prix, effectivement, mais le meilleur projet. Notre volonté, c'était de faire du logement. Notre volonté, c'était de faire du logement social, surtout dans le 6e où il en manque énormément.

C'est pour ça qu'on a décidé de faire un appel à projets, c'est pour ça qu'Unicil a été le lauréat et que nous n'avons pas optimisé financièrement sur le bien en lui-même. Mais ça va permettre une optimisation, puisqu'on va se libérer d'un bien qu'on gérât et qui nous coûtait cher en gestion, alors qu'il était vide. Et ça va permettre de faire du logement social. En fait, la diminution du prix va permettre à Unicil d'avoir plus de moyens pour réhabiliter le site de manière exemplaire, et faire des logements sociaux qui seront très qualitatifs pour les personnes qui y habiteront.

Madame la Maire.- Monsieur Rivoallan, pardon, c'est moi qui donne la parole dans ce conseil d'arrondissements, je vous remercie beaucoup. Merci, Monsieur Méry, pour cette réponse. Monsieur Rivoallan, merci. Vous vous croyez où Monsieur Rivoallan ? Vous êtes dans un conseil d'arrondissements dans lequel je vous donne la parole quand vous la demandez, et si jamais je souhaite vous y autoriser. On va s'abstenir de faire des commentaires de cette façon. Merci beaucoup. C'est la première fois que vous venez, je sais, Monsieur Rivoallan. Donc, ne vous inquiétez pas. Vous allez apprendre comment ça fonctionne, il n'y a pas de problèmes.

Donc, merci beaucoup, Monsieur Méry, pour cette réponse. Effectivement, le 6^e arrondissement, pour compléter la réponse, est un arrondissement qui est absolument en déficit de logements sociaux. Et la volonté municipale est de permettre d'en créer, car nous en avons besoin. Comme l'a rappelé Monsieur Méry, la cession de ce bâtiment a fait l'objet d'un appel à projets et c'est la meilleure offre qui a remporté cet appel à projets.

Pour finir, je précise que l'annexe que vous demandez, Madame Ponzio, est bien disponible dans le cloud. Vous l'avez absolument. Et si jamais vous ne l'y trouvez pas, vous pouvez la consulter à la fin du Conseil. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Le groupe RN-UDR. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le groupe de Madame Pila et Monsieur Bendano. Merci beaucoup.

Rapport 2026-701-DGAVD-DLLHI/004

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement.

Commissaire rapporteur : Éric MÉRY

Madame la Maire.- On passe au rapport suivant, Monsieur Méry toujours.

M. Éric MÉRY.- Oui, c'est l'approbation de subventions et de conventions de financement qui concernent des aides pour le logement locatif social. C'est-à-dire des bailleurs sociaux qui vont acquérir des logements locatifs sociaux pour les réhabiliter, et donc la Ville leur accorde des subventions pour les aider dans cette réhabilitation. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci. Des prises de parole sur ce rapport ? On va vous donner un micro. On a besoin que vous ayez un micro quand vous vous exprimez, je le répète, parce que nous enregistrons les débats, et nous avons besoin de les retranscrire pour faire un procès-verbal.

M. Antoine FLEISCHMANN.- Merci pour cette précision. Comme nous n'avons pas totalement suivi l'ordre, il s'agit bien du rapport numéro 4, pour ne pas faire d'erreur dans une inversion de numéros ?

Madame la Maire.- Absolument. Merci pour cette intervention. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, Monsieur Méry.

Rapport 2026-586-DGAPM-DJ/005

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions dans le cadre de ludothèques associatives.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Madame la Maire.- Je donne la parole à Madame Sinsoilliez pour le rapport numéro 5.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- Madame la Maire, chers collègues, avant d'aborder ces délibérations, je souhaiterais rappeler qu'il ne s'agit pas de simples formalités administratives ou budgétaires. Car derrière chacune de ces subventions, il y a des hommes et des femmes engagés au service de nos habitants. Les associations constituent souvent le premier lien de proximité dans nos quartiers. Elles accompagnent les enfants, les jeunes, les familles, les personnes âgées et les plus fragiles. Elles créent du lien, favorisent l'entraide, l'engagement citoyen, et participent à la vitalité de notre territoire. Ces délibérations traduisent concrètement la politique de solidarité, d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale portée par la Ville.

Pour le rapport numéro 5, la DGA de la ville des petites Marseillaises et Marseillais, direction de l'animation et de la jeunesse, propose l'approbation de subventions à des ludothèques

associatives, qui participent au développement de l'enfant, au soutien à la parentalité et à l'animation des quartiers.

Madame la Maire.- Merci beaucoup.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- Et il a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-587-DGAPM-DJ/006

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions dans le cadre des accueils de loisirs.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Madame la Maire.- Madame Sinsoilliez pour le rapport numéro 6.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- Merci, Madame la Maire. Le rapport numéro 6, de la DGA de la ville des petites Marseillaises et Marseillais, propose l'approbation de subventions aux accueils de loisirs associatifs sans hébergement, qui contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et à l'accompagnement des familles. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-625-DGAVD-MRUQP/007

DGA VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la ville - Programme DSU - 1^{ère} série d'opération de subvention en investissement, 1^{ère} série d'opération de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des possibles », et 1^{ère} série d'opération de soutien à la participation citoyenne 2026.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Madame la Maire.- Madame Sinsoilliez pour le rapport numéro 7.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- La DGA Ville de demain propose une première série de subventions pour l'année 2026 pour soutenir les quartiers prioritaires, à travers le financement de matériels et d'équipements, d'actions de terrain menées par les associations, et de projets permettant aux habitants de participer à la vie de leur quartier. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Merci. Qui vote pour ? Le groupe de Madame Pila s'abstient aussi. Merci beaucoup.

Rapport 2026-655-DGAJS-DLSVAEC/008

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL ET VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Approbation des conventions d'autorisation de participer au réseau « Guid'Asso » et d'utiliser la marque collective entre la Ville de Marseille et l'État, ayant pour objet d'orienter, d'informer et d'accompagner, localement, les bénévoles, les salariés ou les porteurs de projets d'associations - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur du lien social - intérêt social ou demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - 1^{ère} répartition 2026.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Madame la Maire.- Le rapport numéro 8, Madame Sinsoilliez.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- La délibération permet à la Ville de rejoindre le réseau national Guid'Asso afin de renforcer l'accompagnement des associations, tout en attribuant une première série de subventions pour l'année 2026 à des structures favorisant le lien social, l'intérêt général et le développement de nouvelles initiatives associatives. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 2026-753-DGAJS-DSAS/009

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion - 1^{ère} répartition 2026.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Madame la Maire.- Le rapport numéro 9, Madame Sinsoilliez.

Mme Anna SINSOILLIEZ.- Cette délibération vise à attribuer une première série de subventions pour l'année 2026 à des associations engagées dans la solidarité et la lutte contre l'exclusion, afin de soutenir leur action auprès des personnes les plus fragiles et des publics en situation de précarité. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame Pila et Monsieur Bendano. Qui vote pour ? il est adopté. Merci beaucoup. Le rapport numéro 10.

Rapport 2026-755-DGAJS-DSAS/010

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Approbation de l'avenant au contrat social des solidarités entre l'État et la Ville de Marseille intégrant des crédits supplémentaires pour l'année 2026 et attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du contrat local des solidarités.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Mme Anna SINSOILLIEZ.- Cette délibération vise à renforcer le contrat local des solidarités conclu entre l'État et la Ville de Marseille grâce à des financements complémentaires pour 2026 et à soutenir les associations ainsi que le CCAS, qui accompagnent les publics les plus fragiles. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Evidemment ! Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport 2026-795-DGAJS-DLSVAEC/011

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL, VIE ASSOCIATIVE, ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux équipements sociaux (Convention cadre des centres sociaux, 2^{ème} répartition - Attribution de subventions aux centres sociaux pour l'innovation, la créativité et l'ouverture estivale, 1^{ère} répartition 2026, ainsi que pour les autres équipements, 2^{ème} répartition, et la logistique, 1^{ère} répartition 2026 - Attribution de subventions en faveur des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire et des espaces de participation citoyenne, 2^{ème} répartition.

Commissaire rapporteur : Anna SINSOILLIEZ

Mme Anna SINSOILLIEZ.- La délibération vise à soutenir les principaux acteurs de proximité que sont les centres sociaux et les associations de quartier, les équipements de proximité, afin de maintenir les services, les activités et les lieux de rencontre accessibles aux habitants tout au long de l'année. Avis favorable de la commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ah, pardon. On vous donne la parole.

Mme Nathalie RAMOS.- Madame la Maire, chers collègues, notre groupe votera favorablement ce rapport, qui permet de soutenir les centres sociaux et équipements de proximité dont le rôle est essentiel dans l'accompagnement des habitants. Nous constatons d'ailleurs que cinq centres sociaux de notre secteur bénéficient d'un financement significatif au titre des conventions CCAS, représentant environ 32 % de l'enveloppe dédiée à ce dispositif.

En revanche, nous souhaitons attirer l'attention sur le volet « innovation sociale, créativité et ouverture estivale ». En effet, seules deux structures du secteur 6-8 apparaissent bénéficiaires de ce dispositif pour un montant global de 15 000 euros, soit moins de 1 % de l'enveloppe globale de plus de 2 millions d'euros. Nous nous interrogeons sur l'existence de projets susceptibles d'être développés dans notre secteur afin de renforcer l'offre d'animation, d'actions innovantes et d'ouverture estivale à destination des habitants. Cette situation nous interpelle d'autant plus que nous avons constaté, lors de l'examen d'autres rapports soumis au vote ce jour, une présence limitée, voire inexistante, du secteur 6-8 parmi les bénéficiaires de plusieurs dispositifs municipaux. Nous souhaiterions donc savoir si un accompagnement particulier est envisagé afin de favoriser l'émergence de projets et une meilleure mobilisation de ces crédits au bénéfice des habitants du secteur 6-8. Je vous remercie.

Madame la Maire.- Je suis désolée, je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question... Sur quel sujet demandez-vous des précisions sur l'accompagnement ?

Mme Nathalie RAMOS.- Dans votre rapport, il y a plusieurs volets et il y a une division des subventions. Sur celle de l'innovation, d'après les annexes que j'ai reçues hier soir, sur 2,1 millions d'euros, il y a deux structures qui bénéficient de 15 000 euros. Cela représente moins de 1 % de la dotation de cette portion. Ma question était : est-ce qu'on n'a pas des centres qui ouvrent en ouverture estivale et quels est le souci avec cela ?

Madame la Maire.- Vous nous interrogez sur l'ouverture des centres sociaux pendant l'été ?

Mme Nathalie RAMOS.- Cela concerne l'offre d'animation, d'actions innovantes et d'ouverture estivale.

Madame la Maire.- Il y a plusieurs niveaux de réponse. Peut-être Madame Masson sur l'ouverture des centres sociaux l'été ? Parce qu'on revient de loin dans ce domaine. Et puis je compléterais sur la part des subventions.

Mme Juliette MASSON.- En fait, je vous réponds, Madame. Il y a plusieurs dispositifs. On ne parle pas des centres aérés qui dépendent de la Mairie de secteur, mais bien des centres sociaux. Effectivement, il y en a plusieurs dans notre secteur. C'est une nouveauté que certains ouvrent l'été. Cela n'existait pas avant, durant le précédent mandat. C'est un choix. Ils se mettent d'accord entre eux pour décider quels sont les centres sociaux qui resteront ouverts au mois d'août, parce que de toute façon, c'est basé sur la fréquentation de l'année précédente. Effectivement, le constat, c'est que dans le secteur 6-8, on n'a pas besoin que tous les centres sociaux soient ouverts l'été. Voilà.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Madame Masson. Je voudrais vous redire ce que l'on a déjà pu dire hier soir en Commission notamment, c'est-à-dire que chacun de ces rapports n'a pas vocation à présenter l'action exhaustive de la Ville dans n'importe quel domaine que ce soit. Cela présente juste les dossiers de subventions qui ont pu être traités et qui ont abouti, concernant les projets qui ont pu être présentés par des porteurs de projet. Vous ne trouverez donc jamais dans aucun des rapports, l'action exhaustive de la Ville favorisant les activités d'été ou l'innovation, ou les deux. Puisque ce n'est pas l'objet de ce rapport d'être exhaustif. On se comprend bien là-dessus.

Je voudrais finir en vous disant qu'on va pouvoir démarrer bientôt une nouvelle saison de L'Été marseillais, mis en place par notre mandature, qui recoupe à la fois des critères d'innovation, mais aussi des critères de lien social, puisqu'une programmation culturelle riche de propositions et d'opportunités pour nos habitants va pouvoir se dérouler à nouveau au sein de notre ville. De façon gratuite et accessible à tous. Ne vous inquiétez pas, le secteur des 6e et 8e arrondissements fera absolument partie de l'ensemble de cette saison, à la fois innovante et estivale.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci. Le rapport numéro 12, Monsieur Vincent.

Rapport 2026-708-DGAVD-DETECES/012

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE, TOURISME ET EMPLOI, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Service filières foncier rayonnement - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - industries culturelles et créatives, économie sociale et solidaire, réseaux d'entreprises et appui à la création d'entreprises - Approbation de conventions.

Commissaire rapporteur : Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Ce rapport concerne l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, notamment pour l'économie sociale et solidaire. Pour notre secteur, cela concerne trois associations pour un montant de 92 000 euros sur les 365 000 de ce rapport. Il y a eu un avis favorable de la commission.

Madame la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Rapport 2026-699-DGAVD-DLLHI/013

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur

du logement locatif social - Approbation de primes d'intermédiation locative.

Commissaire rapporteur : Bania MEDJBAR

Mme Bania MEDJBAR.- Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Pour le rapport numéro 13, il s'agit d'un rapport de l'adjointe en charge du logement, de l'hébergement et de la lutte contre l'habitat indigne, qui concerne l'aide en faveur du logement locatif social, avec l'approbation de primes d'intermédiation locative pour un montant total de 139 000 euros. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-830-DGASP-DPAR/014

DGA PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE ET DE LA PROTECTION - Jeunesse, citoyenneté et prévention de la délinquance : soutien aux associations engagées dans le vivre ensemble.

Commissaire rapporteur : Bania MEDJBAR

Mme Bania MEDJBAR.- Re-bonsoir !

Madame la Maire.- Re-bonsoir madame Medjbar !

Mme Bania MEDJBAR.- Il s'agit d'un rapport de l'adjointe en charge de la jeunesse et de la citoyenneté, qui concerne le soutien aux associations engagées dans le vivre-ensemble, pour un montant total de 346 000 euros. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-812-DGAVD-DETECES/015

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE, TOURISME ET EMPLOI, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Attribution de subventions pour l'année 2026 à deux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions.

Commissaire rapporteur : Pierre-Emmanuel VIDAL

M. Pierre-Emmanuel VIDAL.- Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une attribution de subventions pour l'année 2026 à deux associations qui œuvrent pour l'insertion professionnelle et l'emploi. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-707-DGAVD-DETECES/016

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE, TOURISME ET EMPLOI, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Service commerce et artisanat - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Actions 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la Ville de Marseille » - Approbation de conventions.

Commissaire rapporteur : Pierre-Emmanuel VIDAL

M. Pierre-Emmanuel VIDAL.- Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Action 2026, visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille ». Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je mets aux voix ces subventions pour les associations de commerçants. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Rapport 2026-733-DGAJS-DSPI/017

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -Subventions accordées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2026 - 1^{ère} répartition et solde des acomptes votés en décembre 2025 - Affectation d'autorisation d'engagement.

Commissaire rapporteur : Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, il s'agit de subventions attribuées à des associations développant des projets de santé publique et de sport-santé. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Madame la Maire.- Merci, c'était succinct. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. L'efficacité paye madame Amsallem !

Rapport 2026-760-DGASP-DRCP/018

DGA VILLE PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - PÔLE SALUBRITÉ ENVIRONNEMENT - SERVICE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES - Attribution de subventions à des associations luttant contre les punaises de lit - Paiement à une association du solde de subvention 2026.

Commissaire rapporteur : Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Le rapport 18, c'est sur proposition de l'adjoint en charge de la santé publique. Il s'agit d'attribution de subventions pour des associations luttant contre

la prolifération des punaises de lit. Ce rapport a reçu également un avis favorable de la commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci, Madame Amsallem.

Rapport 2026-562-DGATL-DS/019

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS 6 Approbation d'une deuxième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.

Commissaire rapporteur : Anthony CANALI

M. Anthony CANALI.- Merci, Madame la Maire, chers collègues, chers citoyens. Le rapport numéro 19 propose l'approbation d'une deuxième répartition de subventions aux associations sportives. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-555-DGATL-DAFTL/020

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION D'APPUI FONCTIONNEL DGATL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales - Première répartition 2026 et première édition de la Fête de la mer.

Commissaire rapporteur : Dominique MORAND

Mme Dominique MORAND.- Bonsoir Madame la Maire, Mesdames, Messieurs. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales dans le cadre de la première édition de la Fête de la Mer qui aura lieu les 17 et 18 octobre. Vous y êtes conviés.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Un gros projet favorisant l'accès à la mer pour toutes et tous, favorisant la découverte et la pratique nautique et maritime en général, et aussi l'éducation à l'environnement maritime. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-834-DGAVD-DTEM/021

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durable, de l'environnement et de la biodiversité.

Commissaire rapporteur : Dominique MORAND

Mme Dominique MORAND.- Ce rapport concerne une attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la sensibilisation à l'environnement, à l'alimentation durable, à l'environnement et à la biodiversité. C'est une volonté de créer une ville plus juste, plus verte et durable pour tous.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. L'unanimité pour la ville plus juste et plus durable. Bravo, Madame Morand.

Rapport 2026-704-DGAVD-DTEM/023

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et des mobilités.

Commissaire rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une attribution de subventions à des associations qui œuvrent dans le domaine de la transition écologique et des mobilités. Pour notre équipe municipale, la transformation des mobilités au sein de notre ville et le développement des mobilités actives, et notamment du vélo, est un axe majeur. C'est pourquoi nous souhaitons soutenir les associations qui œuvrent dans ce domaine. C'est en particulier sur les enfants que nous mettons l'accent avec une sensibilisation et l'éducation au « Savoir Rouler à Vélo ». Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-532-DGATL-DC/024

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Deuxième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement et avenants conclus entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Commissaire rapporteur : Pauline ROSSELL

Mme Pauline ROSSELL.- Merci Madame la Maire, chers habitants, chers élus. Le rapport numéro 24. Il s'agit donc d'une attribution de subventions d'investissement, pour une deuxième répartition, et de l'approbation des conventions de subventionnement et avenants conclus entre la Ville de Marseille et différentes structures. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe RN-UDR. Et Madame Pila vous votez pour. Merci beaucoup.

Rapport 2026-533-DGATL-DC/025

DGA DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution d'une deuxième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2026 - Approbation des conventions et avenants.

Commissaire rapporteur : Pauline ROSSELL

Mme Pauline ROSSELL.- Il s'agit d'une attribution d'une deuxième répartition aux associations et organismes culturels, au titre de subventions de 2026. La liste des associations du 6-8 est en annexe. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Vous voulez prendre la parole ?

Mme Nathalie RAMOS.- Madame la Maire, chers collègues, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport en l'absence de possibilité de contrôle budgétaire légitime, du fait de l'absence des conventions en appui du tableau de l'annexe 533. Nous tenons d'abord à souligner que notre secteur compte 25 structures culturelles bénéficiaires parmi les 114 organismes soutenus dans cette délibération, que je n'ai compris que globalement. Nous nous réjouissons naturellement du soutien apporté à ces associations qui participent au dynamisme culturel, artistique et associatif de nos quartiers.

Toutefois, nous constatons qu'une part importante des subventions allouées aux associations du 6-8 est concentrée sur une seule structure, le Ballet national de Marseille, le Ballet national de danse, qui bénéficie à lui seul de deux subventions représentant un montant de 496 000 euros. Nous souhaiterions donc obtenir plusieurs précisions. Est-ce que cette deuxième répartition de 496 000 euros soumise au vote fait partie de la participation municipale annuelle de 1 480 000 euros, attribuée au Ballet national, ou vient-elle s'y ajouter ?

Ensuite, le deuxième point : la mise à disposition des locaux municipaux où se déroulent les cours, valorisée à plus de 539 000 euros par an, fait-elle l'objet d'une convention spécifique ? Cette subvention en nature apparaît-elle dans les documents budgétaires présentés aux élus dans le budget que nous examinons aujourd'hui ?

Enfin, concernant le volet éducation artistique du Ballet national, nous aimerions savoir combien d'élèves sont actuellement accueillis et formés au sein de cette structure d'excellence, mais aussi combien de spectacles sont produits par le Ballet national de Marseille à destination des habitants de notre secteur, et aussi de la ville de Marseille. C'est précisément parce que ces

montants de subventions sont importants que nous demandons une vision consolidée du coût réel supporté par la Collectivité, dans une démarche de contrôle budgétaire.

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour ce contrôle budgétaire. Monsieur Richerolle ?

M. Gwénaél RICHEROLLE.- Oui, merci Madame la Maire. Je vais répondre sur l'aspect technique dans un premier temps, et ensuite sur ce que pourrait vouloir dire l'abstention sur ce rapport. D'abord, techniquement, il y a toute une procédure administrative qui vise à contractualiser, à conventionner, avec les acteurs culturels, les subventions.

Vous votez ce soir la deuxième répartition des subventions. Il y a eu un dialogue de gestion avec les acteurs culturels précédemment, dont l'objectif est de leur permettre de produire une saison culturelle. Évidemment, ce dialogue de gestion a eu lieu l'année précédente. À ce moment-là, l'administration a pu évaluer le projet artistique, le projet culturel et le projet à destination du public du Ballet national de Marseille et des autres acteurs. À ce moment-là, la Ville, et c'est aussi le cas des autres collectivités quand elles financent la culture, conventionne pour financer un programme culturel. J'insiste sur le fait que derrière la création, il y a des publics, c'est absolument important pour que les acteurs culturels puissent s'adresser à tous les publics, et c'est ce qu'on fait assez bien, je trouve, à Marseille.

Derrière cette deuxième répartition, vous avez absolument accès à toutes les délibérations du passé en tant que membre de notre assemblée. Vous pouvez consulter toutes les délibérations et les conventions qui justifient aujourd'hui cette deuxième répartition. N'hésitez pas à consulter tous ces documents qui sont extrêmement détaillés. Ce sont des documents administratifs très fournis, et qui sont évidemment contrôlés d'un point de vue administratif et légal.

Ensuite, sur le nombre d'étudiants au Ballet national de Marseille, et son rayonnement, je ne vais pas vous répondre sur le nombre d'étudiants parce que je pense qu'on peut le trouver sur Internet. Je n'ai pas vérifié cette information, mais sachez que cette institution rayonne dans tout le pays et en Europe. On a, et c'est notre fierté, le Ballet national de Marseille, cette école de danse qui est dans notre secteur. Je pense qu'on a tous, et c'est notre fierté, à soutenir financièrement cette structure, non seulement dans sa programmation artistique, non seulement dans son aspect éducatif, dans la diffusion à destination du public, mais aussi dans son bâti. Quand vous vous abstenez sur les subventions d'investissement par exemple, cela pose question aussi sur l'investissement sur le bâti. Quand vous vous abstenez sur le fonctionnement, cela pose question sur notre capacité à continuer à accompagner cette structure qui rayonne magnifiquement.

Plus globalement, vous savez que la culture est victime de politiques austéritaires budgétaires au niveau de l'État, avec une baisse de 3 %, année après année, des subventions de l'État aux acteurs culturels. C'est le cas aussi d'autres collectivités. Je remarque juste, ça ne m'étonne pas évidemment, qu'une abstention ou un vote contre des subventions à des acteurs culturels, c'est une façon aussi de cautionner les politiques austéritaires qui sont menées et qui, derrière la menace sur la création artistique et la diffusion à l'égard du public, mettent potentiellement en danger le travail d'émancipation que fait la culture. Parce qu'elle éveille nos citoyens à un regard critique et, de cette façon, elle forme des citoyens éclairés. C'est absolument important dans nos débats publics.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Je remercie beaucoup Monsieur Richerolle pour ces éléments. Je précise à nouveau que l'ensemble des annexes dont nous disposons depuis les services de la Mairie centrale sont bien en ligne sur les liens que vous avez pour la Mairie de secteur. La Mairie de Marseille se prononcera la semaine prochaine, dans le cadre de son conseil municipal, sur les subventions en elles-mêmes. J'aimerais que nous puissions nous dire que nos votes ne s'arrêtent pas à des manques de pièces et d'informations, puisque l'objet de notre vote, je l'ai dit hier en Commission, est de donner un avis sur les subventions proposées. À chaque fois que vous mettrez du sens en expliquant vos votes, cela nous aidera à les comprendre.

D'après les éléments que Monsieur Richerolle a apportés au débat, j'appelle au vote sur ce rapport numéro 25. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez sur le rapport. Merci beaucoup.

Rapport 2026-534-DGATL-DC/026

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre de l'appel à projets éducation artistique et culturelle.

Commissaire rapporteur : Pauline ROSSELL

Mme Pauline ROSSELL.- Sur le rapport n°26, il s'agit d'une approbation des conventions de subventionnements conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes dans le cadre d'un appel à projets « Éducation artistique et culturelle », qui a pour objectif d'encourager des projets innovants dans leur approche pédagogique, artistique et culturelle, en intégrant les trois piliers de l'EAC : rencontrer, pratiquer, comprendre. C'est une politique culturelle qu'on souhaite poursuivre et affirmer au sein de la Mairie du 6-8 et de la Ville de Marseille. Il y a deux

associations de notre secteur qui ont répondu à cet appel à projets, et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-820-DGAVAQ-DNV/027

DGA VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des conventions annuelles de subventionnement.

Commissaire rapporteur : Dona RICHARD

Mme Dona RICHARD.- Chers collègues, bonsoir. Je vous présente donc ce rapport 27 relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la nature en ville, des jardins partagés et de la biodiversité, pour un montant total de 122 900 euros pour notre secteur. Il prévoit notamment une subvention de 2 600 euros aux jardins partagés de Breteuil, pour la poursuite de leurs actions aux jardins des sœurs franciscaines. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Madame Richard. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez sur les jardins partagés ? Et qui vote pour ? Madame Pila, Monsieur Ben Hamou, merci pour votre soutien à la nature en ville.

Rapport 2026-702-DGAVD-DETECES/028

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE, TOURISME ET EMPLOI, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Mission emploi - Attribution de subventions pour l'année 2026 à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions et d'un avenant.

Commissaire rapporteur : Laurent BENAC

M. Laurent BENAC.- Il s'agit de l'attribution de subventions pour l'année 2026 à des associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle, et notamment envers des publics en situation de handicap. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Benac. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-765-DGAJS-DSPI/029

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux

associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité - 1^{ère} répartition - Approbation des conventions annexées.

Commissaire rapporteur : Laurent BENAC

M. Laurent BENAC.- Madame la Maire, il s'agit de l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité. C'est la première répartition et il y a un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-780-DGAJS-DSPI/030

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLSU SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes et œuvrant en faveur de l'égalité femme-homme - 1^{ère} répartition - approbation des conventions annexées.

Commissaire rapporteur : Camille LANGLAIS

Mme Camille LANGLAIS.- Il s'agit d'un rapport d'attribution de subventions à des associations luttant contre les discriminations et les violences faites aux femmes, et œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ce rapport a reçu un avis favorable.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Madame Pila.

Mme Catherine PILA.- Merci Madame la Maire, chers collègues. Une petite question, puisqu'il est traité dans ce rapport des violences faites aux femmes. Lors de la précédente mandature, il avait été voté au dernier conseil municipal l'octroi, pour une association d'aide aux femmes victimes de violences, de la jouissance des locaux du presbytère de Saint-Jean-Baptiste. J'ai été sollicitée par les habitants et par les paroissiens de ce périmètre, qui sont très inquiets quant à cette jouissance, et notamment le partage de la cour et des locaux, sachant qu'il était fléché que l'Ordre de Malte devait intégrer les locaux. C'était pour savoir si vous aviez des informations sur le sujet, sans remettre en question les subventions et les activités de ce rapport, mais pour savoir si des avancées ont été faites. Les travaux n'ont toujours pas commencé et le collectif de citoyens, qui grossit de jour en jour avec presque 700 membres, est inquiet. Rassuré d'une certaine manière, puisqu'il ne se passe rien, mais inquiet, puisque les choses sont toujours en cours. Si vous avez des informations à me rapporter, je pourrais les transmettre, ou vous directement, car vous allez être sollicités. Ce serait volontiers. Merci par avance.

Madame la Maire.- Madame Pila, je suis un peu désarçonnée par cette intervention, parce que de quoi parle-t-on ? On parle d'une maison inoccupée depuis longtemps, qui est effectivement en situation d'être mise à la disposition de femmes en grande précarité et en situation de maternité cumulée. On parle d'accueillir dans une maison environ cinq femmes avec des bébés. Je comprends que le fait d'accueillir cinq femmes et des bébés puisse susciter des interrogations de la part des habitants. C'est pour cela que Madame Masson, qui était mon adjointe de quartier sur la précédente mandature, a entretenu avec elles et eux un dialogue absolument régulier, et nous continuons évidemment de l'avoir.

Je vais vous faire une demande, Madame Pila, en tant qu'élue de ce conseil d'arrondissements : d'accompagner au mieux l'accueil de cette structure nécessaire pour la protection de nos habitantes et de nos habitants les plus fragiles, et de contribuer, par votre lien avec ces habitants, à rassurer tout le monde sur le fait qu'avec cinq femmes et des bébés, ça a des chances de bien se passer.

Mme Catherine PILA.- La question est essentielle, Madame la Maire, si vous permettez...

Madame la Maire.- Je vous redonne la parole, avec un micro, dans deux minutes, mais je voudrais vraiment appeler à la grande vigilance de tout le monde quand on aborde ces sujets sensibles, et que chacun d'entre nous puisse être porteur de messages de rassemblement. Madame Pila veut prendre la parole.

Mme Catherine PILA.- Loin de moi l'idée de diviser, vous me connaissez, Madame la Maire. Simplement, il y a cette question du partage des locaux, qui reste l'interrogation des paroissiens, sachant que les locaux n'étaient pas inoccupés. Les locaux étaient occupés à la fois par les scouts et par l'Ordre de Malte, qui devait les intégrer et qui a du matériel stocké. C'est simplement la question du partage des locaux et des échéances des travaux.

Madame la Maire.- J'ai deux interventions demandées sur le partage des locaux. Monsieur Méry, vous avez la parole.

M. Éric MÉRY.- J'interviens très rapidement pour gérer ce dossier au niveau du foncier de la Ville de Marseille, et pour être aussi référent de l'école à côté. Déjà, je peux dire que les soutiens des parents d'élèves ne cessent de grossir de jour en jour eux aussi, parce qu'ils sont très contents que ce bâtiment soit occupé, et occupé à des fins aussi importantes que celles-là. Et sur l'occupation, non, ils étaient, comme vous l'avez dit, occupés simplement à des fins de stockage. Donc, il n'y aura aucun problème, on arrivera à trouver un endroit où ils pourront stocker ailleurs. Ça ne les mettra pas dehors, mais on ne va pas empêcher un projet aussi important de se faire parce que des gens stockent leurs affaires et ne viennent jamais. Ça, il n'y a aucun problème.

Madame la Maire.- Madame Masson, vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme Juliette MASSON.- Je voudrais juste préciser qu'il y a eu plusieurs concertations, plusieurs réunions sur ce dossier, avec tous les acteurs. Je rappelle que c'est un projet multi-acteurs. Il y a plusieurs associations au niveau du bâti, plusieurs associations qui vont accompagner ces femmes. Ces six femmes ne seront jamais seules dans les locaux. Elles seront accompagnées par une association, La Caravelle, qui est une association de renom à Marseille qui accompagne dans d'autres lieux marseillais plus de 150 personnes sur des équipements. Ce sont des gens compétents, qui connaissent ces publics, et qui seront là pour apaiser, si vous voulez, les tensions potentielles qui pourraient y avoir.

J'ai aussi assisté à des réunions terribles où des choses terribles se sont dites concernant ces femmes. Je pense que les personnes profitent peut-être du renouvellement des élus pour à nouveau remettre le sujet sur la table. En tout cas, les choses ont été faites dans l'ordre. Je rappelle quand même que c'est une demande du diocèse vis-à-vis de la Ville de Marseille de faire quelque chose sur ces locaux qui étaient désaffectés. Vraiment, je pense que les gens qui ont peur de ce projet sont minoritaires. C'est une question de partage de territoire. Je rappelle que nous sommes au sein d'une paroisse et que le message que nous portons, c'est quand même de s'occuper des plus fragiles. J'espère que nous serons nombreux dans ce quartier et dans ce Conseil à porter ce projet et à nous soutenir. Merci.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 2026-782-DGASP-DRCP/031

DGA VILLE PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE MÉMOIRE ET ANCIENS COMBATTANTS - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des mémoires, des rapatriés et des anciens combattants - Paiement aux associations du solde de subventions 2026.

Commissaire rapporteur : Camille LANGLAIS

Mme Camille LANGLAIS.- Il s'agit d'un rapport d'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des mémoires, des rapatriés et des anciens combattants. C'est un rapport qui a reçu un avis favorable.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 2026-590-DGATL-DML/032

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Faire de la mer un pilier du parcours éducatif marseillais - Approbation du nouveau dispositif « classes bleues » et de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Éducation nationale pour l'accueil des écoles élémentaires sur mes bases nautiques municipales.

Commissaire rapporteur : Zacharie BRUYAS

M. Zacharie BRUYAS.- Il s'agit d'un rapport sur l'évolution du dispositif « Classes Bleues », porté en lien avec l'Éducation nationale, et dont l'objectif est de faire découvrir la mer aux petits Marseillais et aux petites Marseillaises. Les évolutions vont vers une plus grande ambition du dispositif, avec 100 % des classes de CM1-CM2 de la ville qui en seront bénéficiaires, et une augmentation du nombre de centres de voile. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur Bruyas. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-609-DGAPM-DJ/033

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du Projet éducatif de territoire - Appel à projets 2026 - 1^{ère} répartition

Commissaire rapporteur : Zacharie BRUYAS

M. Zacharie BRUYAS.- Il s'agit d'un rapport sur l'attribution de subventions accordées dans le cadre du Plan éducatif de territoire, qui vise à financer des projets portés par des associations et qui concernent des thématiques majeures comme la prévention des violences infantiles, l'inclusion des enfants porteurs de handicap et la reconnexion à la nature.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-664-DGAPM-DPE/034

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le

domaine de la petite enfance - Approbation des avenants aux conventions de subventions acomptes.

Commissaire rapporteur : Zacharie BRUYAS

M. Zacharie BRUYAS.- C'est un rapport sur l'attribution de subventions en lien avec la CAF, aux associations qui œuvrent dans la petite enfance, notamment les crèches associatives. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup à toutes et tous.

On rentre maintenant dans une deuxième partie du conseil d'arrondissements. Il s'agit de l'approbation du compte d'exécution de l'état spécial d'arrondissements. Et, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au vote du compte financier unique, article L.2121-14, il est procédé à la désignation d'un président de séance pour l'examen et le vote de ce rapport, puisque je ne peux pas moi-même prendre part aux délibérations sur ce rapport. Je vous propose de désigner mon premier adjoint, également adjoint aux finances, Monsieur Jean-Marc Pantalacci-Bonnaffous. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Monsieur Pantalacci-Bonnaffous, on vous confie la présidence de la séance à l'unanimité.

Finances

Rapport 26 035/MS4

Approbation du compte d'exécution de l'état spécial d'arrondissements relatif à l'exercice 2025.

Commissaire rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public. Comme Madame la Maire l'a dit, il me revient de présenter le rapport sur le compte financier unique de l'exercice 2025, c'est-à-dire l'exécution du budget voté par cette assemblée fin 2024. Le Code général des collectivités territoriales précise que les dépenses et les recettes d'une mairie d'arrondissements sont détaillées dans un document intitulé « état spécial d'arrondissements », en application des principes fondamentaux de la comptabilité publique. Ce document, produit par chaque mairie de secteur, est annexé au compte de la Ville de Marseille. L'exécution de ce même budget est retracée ensuite chaque année dans un autre document nommé « compte d'exécution de l'état spécial d'arrondissements ».

Cette année, une nouveauté : le compte d'exécution, qui correspond au compte administratif présenté par l'ordonnateur, c'est-à-dire la Maire, est fusionné avec le compte de gestion produit par le comptable public, c'est-à-dire le Directeur

départemental des finances publiques. Ce nouveau document s'appelle le compte financier unique. La mise en place de ce compte financier unique favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, car il met en évidence, en plus des données budgétaires, les données comptables correspondant au bilan et au résultat de notre Mairie. Il est aussi la conséquence de la modernisation et de la dématérialisation de l'information financière.

Pour terminer cette introduction, je souhaite rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'évoquer les orientations budgétaires qui ont présidé à l'établissement du budget en 2025. Il s'agit d'observer et d'approuver l'exécution de ce budget. Nous sommes en fait aujourd'hui le 31 décembre dernier et nous observons la photo qui a été faite.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, la Mairie de secteur a dépensé la somme de 1 729 070 euros en fonctionnement. En ajoutant à ce montant les 805 270 euros correspondant aux restes à réaliser au même 31 décembre 2025, le total atteint 2 534 340 euros. Ces 805 270 euros de restes à réaliser sont composés de deux parts. D'abord, 480 154 euros sont des dépenses qui ont été engagées juridiquement sous la forme de bons de commande, par exemple, mais qui n'ont pas pu être mandatés en 2025 et qui le seront ou qui l'ont été en 2026.

Le solde de ces 805 270 euros, soit 325 116 euros, représente les crédits disponibles, c'est-à-dire les reliquats qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice. Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux spécificités des mairies de secteur, les crédits correspondants aux reliquats ne sont pas annulés en fin d'année, comme c'est le cas pour les mairies dites « classiques », mais ils sont automatiquement reportés sur l'exercice suivant. Ils permettent ainsi à la Mairie de secteur de disposer de marges de manœuvre financières, dans la mesure où la seule ressource dont nous bénéficions chaque année est la dotation attribuée en début d'année par la Mairie centrale. Cette marge de manœuvre permet d'ouvrir d'éventuelles dépenses imprévues ou d'urgence ou de réaliser un projet bien spécifique qui n'a pas été voté au budget prévisionnel. À titre d'exemple, les crédits votés au budget 2025 ont été de 1 961 497 euros, ce qui a constitué les ouvertures de crédits au budget 2025. À ce budget sont venus s'ajouter 572 143 euros de crédits reportés depuis l'année 2024, soit un montant de crédits ouverts pour l'année 2025 à hauteur de 2 534 340 euros, le montant que vous retrouvez sur la diapositive derrière moi.

Cette marge de manœuvre permet aussi, comme cela a été le cas par exemple pour cette année électorale, d'assurer le fonctionnement de la Mairie de secteur lorsque le budget de la mairie centrale n'est pas voté au début de l'exercice. La Mairie de secteur peut alors engager des dépenses selon la technique du douzième des dépenses de l'année précédente, un douzième par mois, bien sûr. Pour la suite de cette présentation, je précise que le

détail des dépenses par service que je vais vous présenter est effectué sur la base des sommes réellement dépensées en 2025, c'est-à-dire les mandats réellement émis, soit le montant total de 1 729 070 euros. Ce détail vous permettra de comprendre concrètement à quoi les dépenses ont été utilisées.

Commençons par la répartition globale. Comme vous pouvez le constater sur cette diapositive, c'est la gestion de nos équipements transférés et de nos espaces verts qui constitue, comme chaque année, la plus grande part de nos dépenses de fonctionnement, soit 27 % des dépenses en 2025. Viennent ensuite les dépenses consacrées aux actions mises en place en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment au travers de nos centres d'accueil collectif de mineurs, à hauteur de 18 % des dépenses ; aux réalisations d'événements sociaux et culturels portés par la mairie de secteur, à hauteur de 16 % ; à l'information destinée aux citoyens de nos arrondissements, à hauteur de 13 % ; et aux activités proposées à nos seniors dans les centres d'animation, et également aux activités sportives, à hauteur de 10 %. Par ailleurs, les frais administratifs pour le fonctionnement de notre administration représentent 16 % des dépenses en 2025. La maîtrise constante des dépenses dans ce domaine est une volonté assumée de consacrer l'essentiel de nos ressources à l'action publique au profit de nos administrés.

Je vais maintenant rentrer dans le détail par politique publique, en commençant par les crédits de la mission information et protocole, qui ont été exécutés à hauteur de 221 343 euros. Ce service revêt une importance particulière, car c'est grâce à lui que nos administrés ont un accès permanent à la réalité de notre action publique. Les principales actions menées en 2025 concernent la poursuite de la création et de la diffusion de notre journal de secteur, avec trois numéros parus en 2025, en mai, en août et en décembre, afin de renforcer l'information auprès des habitants de nos arrondissements. Chaque édition est distribuée à environ 70 000 exemplaires.

De plus, la mairie a renforcé son dispositif de communication des manifestations organisées sur notre territoire, comme les festivités de Noël, La Voie est Belle, Musiques à Bagatelle ou « Oh, ma parole ! », que ce soit grâce à un site Internet performant ou des réseaux sociaux régulièrement mis à jour. Nous avons également reconduit la cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants dans notre secteur au mois de septembre 2025, et 150 personnes ont répondu à notre invitation à découvrir leur mairie. Enfin, la traditionnelle cérémonie des vœux à la population s'est tenue en 2025 dans un lieu toujours emblématique de notre territoire, le Stade Vélodrome, où plus de 1 500 personnes ont été accueillies en même temps qu'un carrefour des engagés. Nous sommes par ailleurs très heureux de la mise en place, sur la plupart de nos manifestations, de carrés enfants, qui permettent aux jeunes parents de confier leurs enfants à des animateurs pendant que se déroulent les animations.

Sur le service suivant, qui concerne la vie des centres d'animation et des sports, les crédits consommés ont été de 179 264 euros. Cela comprend les multiples activités proposées aux seniors et aux familles, comme par exemple l'organisation de repas, de lotos et de sorties culturelles. Cela correspond également aux animations et événements musicaux, aux portes ouvertes et aux Noëls des centres d'animation. Là-dessus, sont également prises les dépenses relatives à l'organisation de permanences sociales pour aider les aînés dans leurs démarches, notamment avec la dématérialisation en cours, certains en ont besoin. Enfin, le programme « Sportez-vous bien », qui accueille 2 500 usagers mensuels pour la pratique de 22 activités sur huit sites chaque semaine du lundi au dimanche, avec un dispositif d'inscription directement en ligne. Au total, sur ces centres, ce sont environ 200 structures associatives qui mettent en œuvre 250 activités socioculturelles.

La culture, justement. Les crédits consacrés aux événements et à la culture ont été exécutés à hauteur de 281 082 euros en 2025. Il s'agit évidemment des grands événements culturels ouverts à toutes et tous, sur la base de projets développés autour de la culture et des événements de proximité, avec les festivals comme Musiques à Bagatelle, dont nous avons fêté les 30 ans en 2025, avec « Oh, ma parole ! », Tous en Cirque, la Fête de la Science qui rencontre un grand succès, avec les fêtes de quartier comme La voie est belle, ou en partenariat avec les associations et les CIQ, l'organisation de Culture au jardin également dans le cadre de l'été marseillais, et la poursuite du carrefour des engagés, dont je parlais à propos du Stade Vélodrome. Et, bien évidemment, les fêtes de Noël avec, encore et toujours, un énorme succès, près de 6 000 personnes accueillies lors de ces illuminations dans notre magnifique parc de Bagatelle.

Qui dit Noël dit enfants et jeunesse. Les crédits destinés aux actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse ont été exécutés à hauteur de 314 852 euros. Ce budget nous a permis d'assurer le fonctionnement de nos centres aérés pour accueillir de très nombreux enfants le mercredi et plus de 3 500 enfants durant les vacances scolaires, en fournissant notamment des repas sains et équilibrés. Nous veillons également à maintenir et développer des activités diversifiées, des ateliers pédagogiques thématiques comme l'éveil corporel ou l'initiation au graff, des sorties diversifiées en montagne, l'accrobranche, le paddle et la voile, etc. Et les désormais bien connus, les conseils des enfants du quatrième secteur, ainsi que le carnaval des ACM. Par ailleurs, près de 1 000 élèves de CM2 ont été reçus en juin 2025 sur trois matinées pour la remise des diplômes de fin de cycle élémentaire. C'est une innovation, une cérémonie, qui est très appréciée, à la fois des futurs collégiens, bien entendu, mais aussi des équipes enseignantes de notre secteur. Pour cette année scolaire, je vous annonce qu'elle aura lieu les 22, 23 et 25 juin.

Pour faire fonctionner tout cela, il faut évidemment des fonctionnaires, des services et des moyens, que nous appelons les

moyens généraux, que nous avons exécutés à hauteur de 268 360 euros. Je vous le disais tout à l'heure, nous conservons la volonté constante de maîtriser les frais de fonctionnement de notre administration dans un contexte général de prudence budgétaire qui n'échappe à personne, afin de dédier davantage de crédits au reste de notre action publique. À ce stade, je tiens d'ailleurs à remercier ici l'ensemble des agents de la Mairie du secteur qui se sont inscrits dans cette démarche de manière volontaire, et qui ont largement contribué à sa réussite. Pour rappel, les dépenses de ce service sont les fluides, les fournitures d'entretien, les fournitures administratives, les locations de copieurs, la sténotypie, les carburants, et le fonctionnement du service d'état civil.

Le service d'état civil est probablement le plus important de Marseille. Ça dépend des années, mais en général, on dit que c'est le plus important parce que, par exemple, il y a eu près de 6 000 naissances déclarées en 2025 dans le quatrième secteur, près de 1 200 mariages et PACS, 1 647 décès enregistrés également. Ce service d'état civil a en outre ouvert une permanence au sein de l'hôpital Saint-Joseph en juin 2025 afin de faciliter les démarches administratives des jeunes parents. Cette permanence à la maternité Sainte-Monique a enregistré à elle seule la moitié des naissances du secteur, et démontre là encore notre volonté de rendre le service public plus accessible, plus humain et plus efficace.

Le service le plus gourmand : nature en ville et équipements locaux. Ce que vous voyez à l'écran, évidemment, nous explique pourquoi. Parce que nous continuons à entretenir et remettre à niveau nos équipements locaux, qui sont nombreux. À titre d'exemple, des travaux d'amélioration ou de réparation ont été réalisés au niveau de nos équipements. Dans les centres d'animation, évidemment, nous avons mis du double vitrage, des volets roulants, nous avons refait des menuiseries, nous avons refait l'électricité, afin d'offrir un accueil optimal aux agents et aux habitants. Ce budget prévoit aussi le nettoyage et l'entretien des équipements sportifs et des terrains de boules. Mais le marqueur profond de notre action publique, c'est d'entretenir, de renaturer et de rouvrir les espaces verts qui étaient pour certains complètement délaissés. Et les résultats sont là : le parc de Bagatelle, Chanot, Corinthe, les Goumiers et tant d'autres.

Évidemment, les parcs sont fréquentés puisqu'ils sont bien rénovés et nous sommes très attentifs à la maintenance et aux règles d'usage qui, évidemment, génèrent des dépenses, notamment pour la rénovation et l'entretien des sols, des accès, des clôtures, des serrureries, des grillages dans tous les parcs, sur les stades, dans les gymnases et dans les jeux de boules. Nous venons de terminer la revue pour le budget de fonctionnement.

Nous abordons donc le budget d'investissement. La Mairie de secteur a dépensé en investissement 207 615 euros en 2025. Et si on ajoute à ce montant les 150 670 euros correspondant aux restes à réaliser au 31 décembre 2025, l'effort financier total atteint 358 285 euros. Comme pour le fonctionnement, les restes à réaliser sont composés de deux parties. Sur les dépenses engagées, mais non encore mandatées à la clôture de l'exercice, 19 198 euros et 131 472 euros seront donc reportés sur l'exercice suivant et trouveront bien sûr un emploi à la hauteur de nos ambitions. La répartition que vous voyez à l'écran sur les dépenses d'investissement pour le montant de 207 615 euros correspond donc, vous voyez en grosse majorité, ce sont les équipements sportifs et les jeux de boules. Sur les équipements sportifs, par exemple, la rénovation totale et l'amélioration du sol du plateau sportif Olmeta, ou encore la toiture et le plafond dans le gymnase Raymond Tesseire, mais aussi la création et l'installation de jardinières, de nouveaux bancs dans le parc Valbelle, la réparation des espaces verts du jardin de Corinthe, etc.

En conclusion, nous pouvons nous satisfaire de nos dépenses globalement maîtrisées grâce à tous les services de la Mairie de secteur qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire pour exécuter ce budget ambitieux. Que les agents, représentés ici par Madame la directrice générale des services, en soient remerciés. Cette maîtrise a permis de réorienter les masses budgétaires pour tenir compte des priorités d'actions publiques, de continuer la remise à niveau de nos équipements, en particulier de nos jardins, et d'opérer une utilisation rationnelle des reliquats en investissement et en fonctionnement. L'article du rapport concernant le vote du compte financier unique au titre de l'exercice 2025 et qui dépend de la présentation que je viens de vous faire est affiché à l'écran. C'est ce qui est soumis à votre approbation. Il a recueilli un avis favorable de la Commission. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Je mets aux voix ce rapport, sauf s'il y a des questions.

M. Samuel BEN HAMOU. - Monsieur le Président, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, je salue d'abord la nouveauté que ce rapport incarne, à savoir le compte financier unique, dont nous fêtons pratiquement l'anniversaire jour pour jour, puisqu'il a été institué par l'ordonnance du 12 juin 2025. Ce compte financier unique, et vous l'avez aussi rappelé, fusionne pour la première fois le compte de l'ordonnateur et celui du comptable public. Vous l'avez rappelé, et je vais peut-être m'y attarder, ce qu'a voulu le législateur en créant ce document, c'est enrichir le débat démocratique, c'est améliorer la lisibilité financière. Dans l'esprit du législateur, je vais lire avec vous ce document avec l'attention qu'il mérite, à l'aune des

explications données en Commission. Ce qu'il révèle est instructif.

Sur le taux d'exécution, la section de fonctionnement affiche 68,23 % seulement, ce qui veut dire que près du tiers des autorisations budgétaires n'a pas été mandaté. Hier, l'explication que vous m'avez avancée était liée à l'année électorale. Alors, permettez-moi de m'y arrêter, car elle mérite un peu mieux qu'un acquiescement poli. En effet, les élections municipales, sauf erreur de ma part, se sont tenues en mars 2026. Vous avez justement rappelé tout à l'heure qu'il s'agissait d'une photographie clôturée pour l'exercice 2025, c'est-à-dire un exercice qui couvre une année de mandat plein, sans transition institutionnelle d'aucune sorte. En conséquence, en faits et en droit, la paralysie évoquée n'avait donc aucun fondement.

Deuxième fait que je constate, c'est que les recettes ont été réalisées à 100 %. La Ville a versé intégralement ses dotations. Si l'année électorale avait véritablement perturbé le fonctionnement de la Mairie de secteur, on aurait pu s'attendre à ce que cette perturbation soit symétrique. Ce n'est pas le cas. Les recettes rentrent à 100 %, les dépenses s'exécutent à 68 %. Ce n'est pas une contrainte subie, c'est un choix de gestion.

Le troisième fait est peut-être le plus révélateur. En comptabilité publique, les restes à réaliser ne sont pas des crédits réservés. Ce sont des dépenses déjà engagées, non mandatées. En clair, des commandes passées, des marchés notifiés, des prestations dues à des créanciers qui attendent leur règlement. Parmi elles, et on le voit dans vos rapports et dans les annexes, le gardiennage, l'entretien des terrains, la maintenance, des dépenses contractuelles récurrentes, parfaitement étrangères, elles, au calendrier électoral. Alors, permettez-moi de reformuler l'argument donné hier avec la précision qu'il mérite. Invoquer une année électorale pour expliquer 32 % de dépenses non exécutées en année de mandat plein, c'est admettre que les services dus aux habitants des 6e et 8e arrondissements ont été subordonnés à l'agenda politique de la majorité sortante. Ce n'est plus une circonstance atténuante, c'est un aveu déguisé en justification. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra. Merci.

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS. - Il est probable qu'hier, en Commission, je n'ai pas trouvé les mots qui pouvaient permettre de m'exprimer, parce que visiblement, vous confondez un petit peu tout. D'abord vous confondez le budget et la trésorerie. Effectivement, la Ville de Marseille verse sa dotation annuelle, à la Mairie de secteur. Là, on parle de trésorerie. C'est un versement. L'exécution d'un budget, c'est autre chose. L'exécution d'un budget, ce sont des engagements pris par l'ordonnateur, des constatations de service fait, des liquidations, des mandatements, lesquels mandatements passent ensuite à la Mairie centrale, avant de partir chez le Directeur départemental des finances publiques,

pour voir effectivement le flux de trésorerie en dépenses. Ensuite, de nombreux prestataires envoient leur facture autour du 15 décembre, voire après le 31 décembre, pour justifier, à cause de cette notion de service fait, le paiement de leurs prestations. Si on reçoit le 15 janvier 2026 une facture qui correspond au dernier trimestre de 2025, on la paie sur 2026. Mais ce sont des dépenses qui ont été engagées en 2025. Cette différence-là, elle tient aussi à ce genre de choses.

Ensuite, vous parlez de 32 % du budget total. Non, ce n'est pas 32 % du budget total qui est reporté. En fait, on a quasiment 500 000 euros de restes à réaliser, c'est-à-dire de factures non arrivées dans les temps pour être payées en 2025. Donc ça, il ne s'agit pas d'un report, il s'agit d'argent que l'on doit, que la Mairie de secteur doit, et qui sont payés. Ce qui est reporté, c'est le non-utilisé de 300 000 euros. Et hier, si vous aviez été attentif à ce que je vous ai dit, vous étiez plusieurs, normalement à quatre, vous auriez dû entendre ça, je pense ; tous les ans, il y a un report de 300 000 euros à cause justement de cette histoire de glissement dû aux factures qui arrivent trop tard. Est-ce que ça répond aux questions que vous vous posiez ? Et après, on va passer au vote, si vous voulez bien.

M. Samuel BEN HAMOU.- Pardonnez-moi, je suis assez courtois.

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Je le suis.

M. Samuel BEN HAMOU.- Hier nous étions quatre. Mes deux oreilles me suffisent. J'ai très bien compris ce que vous m'avez dit. Merci.

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci. Je mets donc ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, une abstention des deux groupes. Le rapport est adopté à l'unanimité. Pardon, à la presque unanimité, c'est en encore un lapsus révélateur. Je ne suis qu'un faible humain.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Pantalacci-Bonnaffous. Je vais vous redonner la parole immédiatement pour un point d'information sur l'évaluation climat du budget. C'est un exercice que nous avons mis en place depuis maintenant de nombreuses années, qui vise à apporter une information au Conseil d'arrondissements sur la question de la comptabilité carbone de nos opérations. Ce ne sera pas soumis au vote, c'est un point d'information.

ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci Madame la Maire. Personne ne peut plus nier que l'activité humaine a des conséquences sur notre environnement. Pour une collectivité comme la nôtre, la construction, le vote et l'exécution d'un budget sont

des moments clés où s'incarne concrètement la volonté politique des responsables. Analyser un budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique. La démarche d'évaluation climat du budget dans la Mairie du quatrième secteur repose sur une méthodologie portée par l'ADEME, qui permet de classer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre, les fameux GES. C'est la première mairie d'arrondissements en France à s'être lancée dans ce processus et il faut saluer le travail des agents de notre Mairie qui se sont impliqués dans ce processus novateur.

Notre démarche, comme vous le voyez sur ce calendrier, a été initiée en 2022 avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, évidemment, qui a conçu et mis à notre disposition un outil d'évaluation permettant de traduire chaque dépense en la qualifiant de favorable, défavorable ou neutre à l'aide d'une grille de lecture. Vous pouvez constater que ce projet a nécessité plusieurs étapes. L'objectif était évidemment de le rendre pleinement opérationnel en concertation étroite avec la Mairie centrale.

Trois axes de travail ont guidé notre stratégie, chacun doté d'items précis que vous voyez à l'écran. Ces trois axes sont basés sur les pratiques au quotidien au sein de la Mairie, sur les investissements durables et sur la décarbonation de nos achats. Le résultat 2025 de notre bilan carbone vous permet de voir que 33 % de nos dépenses peuvent être classées comme positives, et 18 % comme négatives. La part des achats neutres, qui représente la grande masse que vous voyez là, est constituée soit d'achats sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre, dans un sens ou dans l'autre, soit, dans une moindre mesure, d'achats qui ne peuvent recevoir de qualification à ce stade, parce que ça avance régulièrement tous les ans et on parvient à sortir certains achats de la catégorie neutre, mais cela requiert le consensus de tous les instituts qui sont spécialisés dans cette recherche. Vous aurez compris que l'objectif est de donner à l'acheteur public la possibilité d'orienter ses choix vers des achats plus vertueux.

À titre de comparaison, voici le graphique présenté l'année dernière à côté de celui de cette année. Le progrès réalisé est net. La part des achats défavorables a nettement diminué au profit à la fois des achats neutres et favorables. Cela s'explique notamment par une réorientation de la commande publique avec, par exemple, l'insertion de clauses environnementales dans nos marchés, ou encore l'installation de brasseurs d'air plutôt que de climatiseurs.

Pour la section investissement, la répartition est beaucoup plus simple puisqu'il s'agit essentiellement de l'entretien de nos bâtiments, la partie grise que vous voyez, et selon la grille de l'ADEME, les travaux bâtimentaires relèvent de la catégorie neutre, sauf évidemment en cas de réfection d'un bâtiment selon

les normes de haute qualité environnementale. Pour terminer, voici un exemple de clause carbone dans nos marchés. Ce n'est pas une option. Pour rappel, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit l'intégration obligatoire à compter de mi-2026 de considérations environnementales dans tous les contrats de la commande publique, et de considérations sociales dans les marchés supérieurs au seuil européen. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Pantalacci-Bonnaffous. Je vous redonne la parole pour le rapport numéro 36.

Rapport 26 036/MS4

PAIEMENT DES FRAIS AFFÉRENTS À DIVERSES DÉPENSES À CARACTÈRE PROTOCOLAIRE.

Commissaire rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Je vous remercie, Madame la Maire. Il s'agit d'un rapport technique sur les pièces jointes demandées par le comptable public pour tout ce qui est dépenses à caractère protocolaire. En fait, il s'agit d'une demande de la Direction départementale des finances publiques. Les dépenses à caractère protocolaire sont évidemment listées dans le rapport dont vous avez tous eu connaissance. Pour ce rapport, il s'agit de l'établissement du certificat administratif à l'appui de la dépense, en même temps que la facture. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 26 037/MS4

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS-

Commissaire rapporteur : Olivia FORTIN

Madame la Maire.- Le rapport numéro 37 s'agit de l'adoption du règlement intérieur du conseil d'arrondissements. Nous avons adopté au début du mandat précédent un règlement intérieur. Comme nous l'autorise le Code général des collectivités territoriales, nous procédons à la mise à jour du règlement intérieur en ce début de mandat. L'objectif qui nous a guidés était d'aller vers une simplification et une clarification, d'éviter les redondances, parce qu'il y avait des formulations qui pouvaient se retrouver dans différents chapitres. Et aussi de centrer le contenu de ce document sur son objectif, c'est-à-dire le conseil d'arrondissements. Est-ce que vous avez demandé la parole sur ce sujet ? Monsieur Ben Hamou.

M. Samuel BEN HAMOU.- Madame la Maire, mes chers colères, Mesdames et Messieurs. Chers collègues, excusez-moi, j'ai eu un lapsus. Le docteur Henri Queuille, qui présida trois fois le Conseil sous la IV^e République, avait une définition remarquable de la politique. Que ce règlement intérieur, ou tout au moins la proposition qui en est faite, illustre avec une fidélité remarquable : « Faire de la politique, disait-il, ce n'est pas résoudre les problèmes, c'est faire taire ceux qui les posent. » Je pense que cet aphorisme est devenu le manuel de procédure du règlement intérieur que vous nous proposez.

Madame la Maire.- Comme nous sommes en train de le vivre en ce moment, Monsieur. Continuez, on vous écoute.

M. Samuel BEN HAMOU.- Mais c'est peut-être le dernier moment... En réduisant le délai de dépôt des questions orales, en divisant par deux et demi leur nombre, en supprimant la priorité garantie à chaque groupe, vous ne faites pas que résoudre les problèmes que l'opposition pourrait soulever, vous réduisez à néant sa capacité de les poser. Sur le plan du droit, faites-moi confiance et soyons précis. Le délai de dépôt passe de deux jours à quatre jours. Je vous rappelle l'arrêt de la Cour administrative de Douai dans un arrêt Commune de Sangatte de 2000, qui exige que les élus disposent d'un temps de réflexion suffisant. Je vous rappelle l'arrêt du Conseil d'État dans l'arrêt Commune de Pointe-à-Pitre de 1973, qui est formel : un règlement intérieur ne peut rendre illusoire un droit garanti par la loi. Deux questions orales pour quarante conseillers, sans priorité par groupe, c'est illusoire.

Et je ne vous parle pas, Madame la Maire, de l'article 5 qui vous permet de filtrer discrétionnairement les vœux de l'opposition, qui viole manifestement les dispositions de l'article L.2511-12 du CGCT. Je ne vous parle pas non plus de l'article 19 qui, enfin, vous réserve à vous seule, Madame la Maire, l'initiative de modifier le règlement et qui, à l'évidence, viole une autre disposition de ce même Code précité, l'article L.2121-8. En fait, Madame la Maire, vous nous demandez simplement de confier au renard la gestion et de rédiger le règlement intérieur du poulailler.

Je pourrais en rester là et annoncer un vote contre, mais notre groupe n'est pas là pour faire de l'obstruction. Il est là pour exercer un mandat. Il entend le faire de manière constructive. Je rappelle, sous votre contrôle, Madame la Maire, que ce Conseil a été installé le 5 avril 2026. L'article L.2121-8 du CGCT nous donne six mois pour adopter notre règlement intérieur, c'est-à-dire jusqu'au 5 octobre 2026. Je rappelle d'ailleurs que le précédent règlement avait été adopté le 23 octobre 2023. Nous avons donc du temps, Madame la Maire, et nous vous proposons simplement d'en faire bon usage. Notre proposition est la suivante : ne votons pas ce texte ce soir. Réunissons-nous avant la prochaine séance. Désignons une

commission à laquelle participeraient des élus de chacun des groupes constitués, pour rédiger ensemble un règlement intérieur qui respecte les droits de tous, majorité et opposition confondues ; un règlement qui ne soit pas l'œuvre d'un seul groupe. Ce serait, Madame la Maire, l'occasion de démontrer que la démocratie locale, et aux citoyens qui nous regardent et nous écoutent, peut aussi bien se pratiquer à l'intérieur de cette salle, lorsqu'elle se proclame à l'extérieur. Si cette proposition est acceptée, et je vous tends la main, nous voterons le renvoi de ce texte en commission. Je vous remercie.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur Benhamou. Nous n'allons pas accepter cette proposition de renvoi. Nous avons souhaité effectivement présenter ce règlement intérieur dès le mois de juin, ne connaissant pas les dates des prochains conseils municipaux et des conseils d'arrondissements. Il se peut qu'il y en ait d'ici là. Mais pour pouvoir tenir ce délai de six mois, nous avons souhaité le présenter dès aujourd'hui à notre Conseil d'arrondissements pour avancer sur cette question et clarifier ainsi la manière dont nous pourrions tenir nos séances et organiser les débats. Cela nous paraît important de pouvoir évoluer au plus vite dans un cadre clair. Cela me paraît absolument nécessaire. Vous parlez d'obstruction, vous pouvez évidemment voter contre ce rapport. J'espère que les élus nombreux du Conseil d'arrondissements qui composent cette majorité l'adopteront. Je ne vois pas dans votre vote contre l'expression d'une obstruction mais bien sûr celle d'une opposition. C'est pour cela que nous vous donnons la parole absolument. Vous parlez de museler l'opposition. Je ne crois pas que cela soit le cas. Je vous l'ai dit hier en Commission, comme je vais le redire ici publiquement aujourd'hui, à chaque fois que vous interviendrez sur les rapports, comme vous l'avez fait pendant cette séance, nous vous donnerons évidemment la parole.

Concernant les questions orales, j'y viens, effectivement nous avons souhaité restreindre le nombre de questions orales, mais vous verrez à l'usage que de pouvoir aborder éventuellement deux sujets qui ne concernent pas les rapports, les questions orales ont vocation à traiter de sujets qui ne concernent pas les rapports, vous verrez que c'est déjà une capacité assez large. Vous êtes deux groupes politiques différents au sein de cette opposition. Vous aurez la capacité de poser des questions si vous le souhaitez et on pourra les traiter. Si jamais vous vous rendez compte que l'actualité est telle pour ce Conseil des sixièmes et huitièmes arrondissements que vous avez trop de sujets à aborder, vous pouvez au sein d'une même question orale aborder plusieurs sujets, il n'y a pas de difficulté.

Sur la question de la légalité, pour votre information, je vous précise que le règlement intérieur que nous présentons aujourd'hui est bien sûr passé au contrôle juridique de la Ville de Marseille. Les délais qui sont fixés au sein de ce règlement intérieur, notamment concernant les questions orales, vous verrez

que celui du Conseil municipal sera présenté de la même manière. Le règlement intérieur sera et je pense que c'est au prochain Conseil municipal, vous verrez que c'est le même délai. Quatre jours avant un Conseil municipal ou un Conseil d'arrondissements, c'est le délai actuel déjà. Vous verrez à l'usage que cela correspondra aux besoins, j'en suis absolument certaine.

Je mets donc ce rapport aux voix. Vote contre : le groupe RN-UDR. Qui s'abstient ? Madame PILA et Monsieur Bendano. Le rapport est adopté.

Rapport 26 038/MS4

DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS POUR SIGNER LES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Commissaire rapporteur : Olivia FORTIN

Madame la Maire.-Pour finir, un rapport technique également, la délégation du Conseil d'arrondissements à la maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. L'ordre du jour de ce conseil d'arrondissements est épuisé, je clos la séance, et je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

(Applaudissements)

La séance est levée à 19 heures 30 par Madame la Maire.